


Bureau syndical du 30 août 2018

DELIBERATION N° 2018-08-052

Demande de subvention pour l'acquisition d'une presse à balles pour le site de Teghime

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le trente août à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	15	15	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean- Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.			
Présentes : Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.			
Absents : Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix, DE MEYER Jean-Michel et MELA François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 13/09/2018 et de la publication de l'acte le: 13/09/2018			
		 <p>Pour le Président, par délégation Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>	

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180830-2018-08-052-DE
Date de télétransmission : 13/09/2018
Date de réception préfecture : 13/09/2018

Le Président expose

Dans le cadre de la gestion des déchets et des solutions à mettre en œuvre en cas de traitement des déchets hors de Corse, le Syvadec a lancé une procédure de commande publique pour acquérir une presse à balles qui serait installée sur le quai de transfert de Teghime.

La mise en balles constitue une condition substantielle du transport des déchets au niveau de l'optimisation des volumes transférés et du respect des règles sanitaires. Nos installations ne disposent pas actuellement de ce type de matériel.

Le coût estimé de cette acquisition est de 690.000 € HT comprenant l'acquisition, la livraison, le montage, la mise en service et la formation à l'utilisation de cette machine-outil.

Le financement envisagé pour l'opération est de 70 % provenant de subventions sollicitées auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse soit un montant de 483.000 € et de 30 % soit 207.000 € sur fonds propres du Syvadec auxquels s'ajoute la TVA

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant la nécessaire mise en œuvre de solutions optimisées pour le transport des déchets

Considérant que les crédits prévus au budget 2018

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le Plan de financement afférent à cette acquisition
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux.
- Autorise, Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI